

**LUMINOTHÉRAPIE - QUARTIER DES SPECTACLES  
CONCOURS MULTIDISCIPLINAIRE DE MISE EN VALEUR ET D'ANIMATION DE L'ESPACE PUBLIC**

**RAPPORT DU JURY**

Préparé par : Véronique Rioux, designer industriel, conseillère professionnelle pour le concours  
Approuvé par le jury - 11 septembre 2015

**ÉTAPE 1 : PROPOSITIONS ANONYMES**

**1. DATE DE RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 1**

La réunion s'est tenue le 20 mai 2015 au Partenariat du Quartier des spectacles.

**2. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 1**

Le Jury comprend neuf (9) membres. Il est composé des personnes suivantes :

Président du jury désigné lors de la réunion du jury :

- Gabriel Poirier-Galarneau, réalisateur multimédia

Autres membres du jury :

- Marc-André Carignan, chroniqueur design urbain et architecture
- Mikaël Charpin, directeur adjoint et responsable du Parcours lumière, Partenariat du Quartier des spectacles
- Pascale Daigle, directrice de la programmation, Partenariat du Quartier des spectacles
- Pierre Fortin, directeur général, Partenariat du Quartier des spectacles
- Émilie F. Grenier, designer d'expériences narratives
- Benoît Lemieux, directeur des opérations, Partenariat du Quartier des spectacles
- Judith Portier, designer d'environnements
- Catherine Turp, directrice de création, Moment Factory

Deux (2) personnes assistent aux travaux du jury à titre d'observatrice :

- Angélique Bouffard, conseillère à la programmation - chargée des contenus, Partenariat du Quartier des spectacles
- Stéphanie Jecrois, commissaire au design, Bureau du design, Ville de Montréal

**3. FONCTIONNEMENT DU JURY ET CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS**

La conseillère professionnelle présente le mode de fonctionnement du jury et les critères d'évaluation de la phase 1. Les trente-huit (38) propositions déposées sont admissibles et conformes au Règlement.

**4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS**

Les planches des propositions sont affichées sur les murs d'une salle de conférence. En premier lieu, les membres du jury examinent individuellement l'ensemble des planches déposées afin d'avoir une vue d'ensemble. Les membres du jury procèdent par la suite tour à tour à la lecture à haute voix des textes des trente-huit (38) propositions. Le jury donne son appréciation suite à la lecture et à l'analyse de chacune des propositions. Le jury procède d'abord par élimination puis argumente pour choisir les cinq (5) propositions finalistes.

Au terme des délibérations, les cinq (5) finalistes sont :

- 120RR - Renée d'Amours Architecte + Atelier Gris
- 303TB - artificiel et in situ atelier d'architecture
- 3190F - Architecture Open Form
- 723CL - Lateral Office + CS Design Inc
- 888SH - Stéphanie Henry, Jeanne Faure, Olivier Schmitt et Jean de Giacinto

Le nom des finalistes est dévoilé seulement après le choix définitif des membres du jury.

## **ÉTAPE 2 : PRESTATIONS DES FINALISTES**

### **5. BONIFICATION DES ÉQUIPES**

En vue de l'étape 2, et conformément aux clauses du Règlement, certaines équipes ont ajouté des collaborateurs. La composition finale des équipes pour l'étape 2 est la suivante:

- Renée d'Amours Architecte, Atelier Gris, Yan Breuleux et Louis-Philippe St-Arnault
- artificiel et in situ atelier d'architecture
- Architecture Open Form en collaboration avec Induktion Groupe Conseil, Samuel Bernier-Lavigne, Elizabeth Laferrière, Je Thème et Olivier Ouellet-Hébert
- Lateral Office, CS Design Inc, Irregular, Maotik, Mitchell Akiyama et EGP Group
- Stéphanie Henry, Jeanne Faure, Olivier Schmitt, Jean de Giacinto et Audiotopie

### **6. DATE DE RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 2**

La réunion s'est tenue le 17 juin 2015 au Partenariat du Quartier des spectacles.

### **7. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 2**

Deux (2) membres du jury ne sont pas présents à l'étape 2. Les absences des jurés ont été confirmées d'avance et il a été convenu de ne pas les remplacer puisque d'autres membres du jury possèdent des compétences sensiblement équivalentes. Les deux (2) membres absents sont :

- Mikaël Charpin, directeur adjoint et responsable du Parcours lumière, Partenariat du Quartier des spectacles
- Pierre Fortin, directeur général, Partenariat du Quartier des spectacles

### **8. FONCTIONNEMENT DU JURY ET CONFORMITÉ DES PRESTATIONS**

La conseillère professionnelle présente le mode de fonctionnement du jury et les critères d'évaluation de la phase 2. Les cinq (5) prestations déposées sont admissibles et conformes au Règlement.

### **9. AUDITIONS DES FINALISTES**

L'audition des finalistes devant le jury fait partie intégrante des livrables de la deuxième étape. Chaque finaliste dispose d'une période de vingt-cinq (25) minutes pour présenter son projet, suivie d'une période de questions de vingt (20) minutes en interaction avec le jury. Les cinq (5) auditions ont lieu dans l'ordre suivant, lequel a été déterminé par tirage au sort.

**9h30** - Renée d'Amours Architecte, Atelier Gris, Yan Breuleux et Louis-Philippe St-Arnault

**10h20** - artificiel et in situ atelier d'architecture

**11h20** - Stéphanie Henry, Jeanne Faure, Olivier Schmitt, Jean de Giacinto et Audiotopie

**13h20** - Architecture Open Form en collaboration avec Induktion Groupe Conseil, Samuel Bernier-Lavigne, Elizabeth Laferrière, Je Thème et Olivier Ouellet-Hébert

**14h10** - Lateral Office, CS Design Inc, Irregular, Maotik, Mitchell Akiyama et EGP Group

## **10. ÉVALUATION DES PRESTATIONS**

Lorsque le temps le permet, le jury discute de la prestation concernée suite à l'audition du finaliste. La suite des délibérations se poursuit après l'ensemble des présentations.

Au terme du processus, le jury désigne l'équipe **Lateral Office, CS Design Inc, Irregular, Maotik, Mitchell Akiyama et EGP Group** lauréate du concours.

## **11. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PRESTATIONS**

Les arguments qui ont présidés à la décision sont résumés dans les pages qui suivent. La prestation lauréate est d'abord présentée, suivie des autres prestations, dans l'ordre de leur numéro d'identification.

**PROPOSITION 723CL – PHASE SHIFT / DÉPHASAGE – LAURÉAT**  
Lateral Office, CS Design Inc, Irregular, Maotik, Mitchell Akiyama et EGP Group



Planche de proposition de l'étape 1

L'œuvre a séduit le jury par son côté participatif et son fort impact visuel dans l'espace. L'installation est à l'échelle de la place des Festivals et occupe très bien le lieu. Le design est raffiné, simple, épuré. Il y a un beau dialogue entre les grandes bascules lumineuses blanches et les mégastructures de la place. L'intégration est riche et harmonieuse.

L'interaction est intuitive, s'adresse à un large public et est axée sur le plaisir.  
« Une installation qui permet de bouger dehors et de se réchauffer pendant la saison froide ». C'est la prestation de loin la plus participative et les gens vont revenir, souligne le jury. L'individu est au cœur de la conception du projet, qui s'inscrit parfaitement dans l'identité et la signature du Quartier des spectacles.

Pour la suite du développement du projet, le jury suggère que le son de la place des Festivals et des vidéoprojections puisse être conçu davantage en lien avec les qualités esthétiques de l'installation. L'allégorie au piano, à la boîte à rythme ou au métronome pourrait être une piste d'exploration bien que d'autres avenues pourraient être envisagées par l'équipe lauréate.

Dans le même ordre d'idée, le jury propose d'exploiter le potentiel ludique de l'œuvre et de la trame narrative, notamment pour les vidéoprojections, et de revoir par conséquent le titre du projet, difficile à saisir. Dans le raffinement des vidéoprojections, l'équipe devra assurer une bonne direction artistique afin que les projections architecturales des concepteurs aient la même signature visuelle. Le jury est préoccupé à ce sujet et n'a pas été convaincu par les images des aperçus des vidéoprojections sur l'ensemble des façades.

L'intérêt de l'installation réside en partie dans le nombre et la variété de bascules présentes sur le site. Le défi de l'équipe sera d'en conserver le plus grand nombre lors du développement du projet et de l'établissement du budget final.

Cette prestation présente beaucoup de potentiel, notamment en termes d'exportation et de deuxième vie de l'installation, qu'elle soit partielle ou complète. Le projet rejoint parfaitement les objectifs du concours en proposant une expérience participative et ludique pour un public de tous âges.

## PROPOSITION 120RR – HÉLIOSPHERE

Renée d'Amours Architecte, Atelier Gris, Yan Breuleux et Louis-Philippe St-Arnault

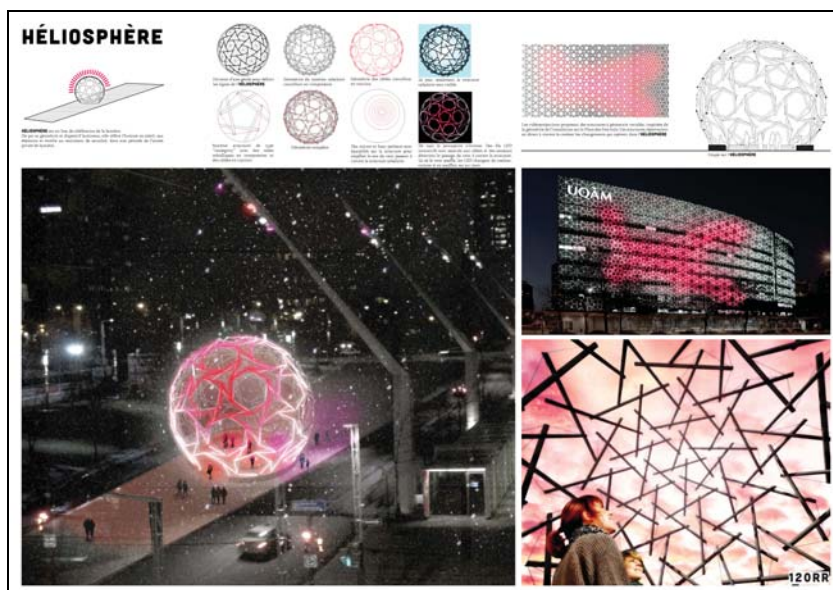


Planche de proposition de l'étape 1

En première étape du concours, ce qui avait particulièrement plu au jury dans l'installation proposée était sa monumentalité. Le geste est beau, sculptural, poétique. Les formes géométriques de la structure géodésique sont riches, autant de jour que de nuit.

À l'étape 2 et lors de l'audition devant le jury, l'équipe a démontré sa capacité à résoudre les défis techniques pour la mise en œuvre de l'installation. La structure proposée est cohérente et semble très bien maîtrisée. Toutefois, c'est au niveau du sens de l'œuvre et de l'expérience que l'équipe n'a pas su convaincre le jury.

Malgré les qualités esthétiques et sonores indéniables de l'installation, il est difficile de bien comprendre le rapport à la sacralité, au sublime et à la tradition de la célébration de la lumière évoqués par l'équipe. Ces idées pourtant fortes n'ont pas su être bien matérialisées par les concepteurs. L'action du vent sur l'œuvre est également difficile à saisir et les vidéoprojections ajoutent peu à la compréhension de la trame narrative du projet.

Quoique l'expérience se soit quelque peu bonifiée entre les étapes 1 et 2, celle-ci n'a pas suffisamment évoluée selon le jury. Le public n'est pas au centre du projet et le volet interactif aurait pu être mieux travaillé afin d'inciter le public à participer et à revenir sur les lieux. Le projet demeure principalement contemplatif.

**PROPOSITION 303TB – DÉGEL (RENOMMÉE PULSATIONS À L'ÉTAPE 2)**  
artificiel et in situ atelier d'architecture

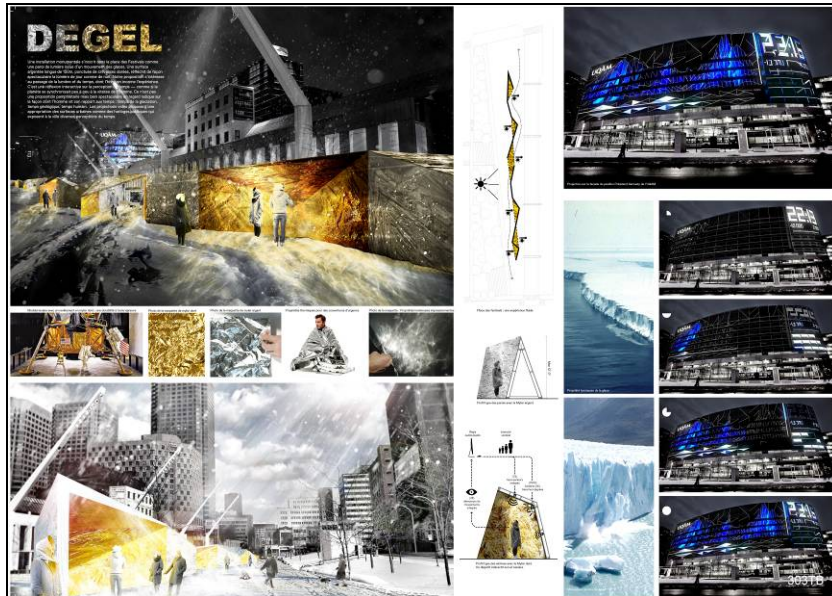


Planche de proposition de l'étape 1

La matière employée (Mylar®) est le point fort de l'installation. Le matériau offre des surfaces réfléchissantes intéressantes autant de jour que de nuit et s'intègre bien dans un contexte hivernal. Les surfaces chatoyantes et lumineuses captivent le regard et attirent le public. L'idée de la succession d'alcôves qui réchauffent les passants a également plu aux membres du jury.

En première étape, le jury s'était interrogé sur le propos derrière l'œuvre. Il était difficile de bien comprendre le lien narratif et graphique qui unissait l'installation de la place des Festivals et les vidéoprojections. À l'étape 2, la trame narrative a évolué mais demeure toutefois confuse. La relation entre le temps, le rythme musical des différents lieux des façades et la matérialité sur la place des Festivals est difficile à saisir. L'esthétique des vidéoprojections, très chargée et mécanique, n'a pas plu au jury et contraste avec l'ambiance chaleureuse du matériau sur la place des Festivals.

Bien que l'idée de base liée à la matière soit très forte, la prestation n'a toutefois pas convaincu le jury et ce dernier s'est déclaré unanimement déçu de l'évolution du projet.

## PROPOSITION 3190F - BIOLUMINESCENCE

Architecture Open Form en collaboration avec Induktion Groupe Conseil, Samuel Bernier-Lavigne, Elizabeth Laferrière, Je Thème et Olivier Ouellet-Hébert

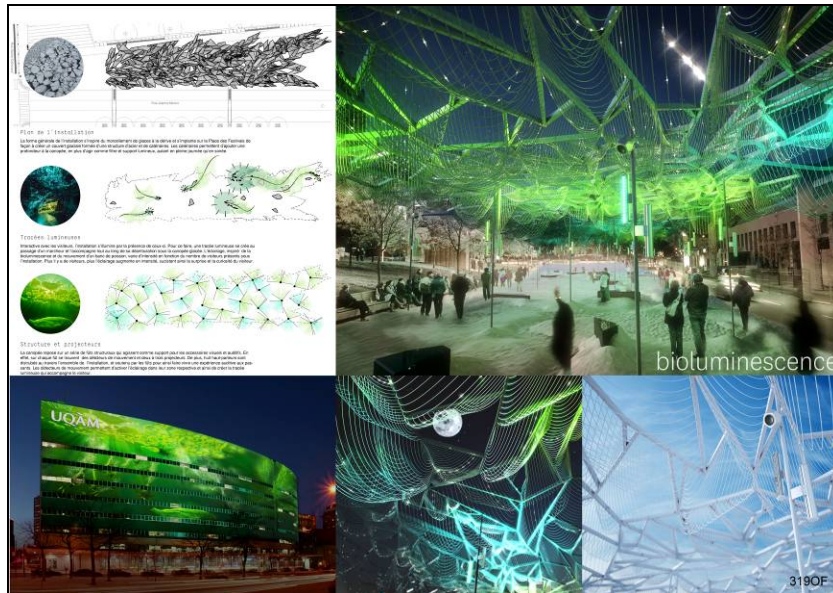


Planche de proposition de l'étape 1

Ce qui a particulièrement plu au jury dans l'installation proposée est sa grande qualité architecturale. La structure légère faite de tubulaires et de cordes est esthétique, raffinée.

Le projet est ambitieux mais a été très bien développé au point de vue technique. Les solutions sont maîtrisées et c'est sans contredit la prestation la plus aboutie.

L'idée de la bioluminescence est originale, riche et le côté didactique du projet est intéressant. Les vidéoprojections et les sonorités complètent bien le propos et ont plu aux membres du jury, bien qu'un raffinement aurait été nécessaire quant à l'intégration architecturale sur les façades.

Bien que le concept de la bioluminescence derrière l'œuvre soit fort, l'expérience pour le public demeure plutôt faible et se traduit principalement par de la déambulation. Le jury s'est dit également préoccupé de l'intégration sur la place des Festivals. L'installation n'occupe pas suffisamment le lieu et ne sera pas à l'échelle de la place. En ce sens, et compte tenu également du sujet du projet, l'œuvre serait plus appropriée dans un autre lieu (près d'un musée ou au cours d'eau à titre d'exemple).

## PROPOSITION 888SH – CASTOR ET POLLUX

Stéphanie Henry, Jeanne Faure, Olivier Schmitt, Jean de Giacinto et Audiotope

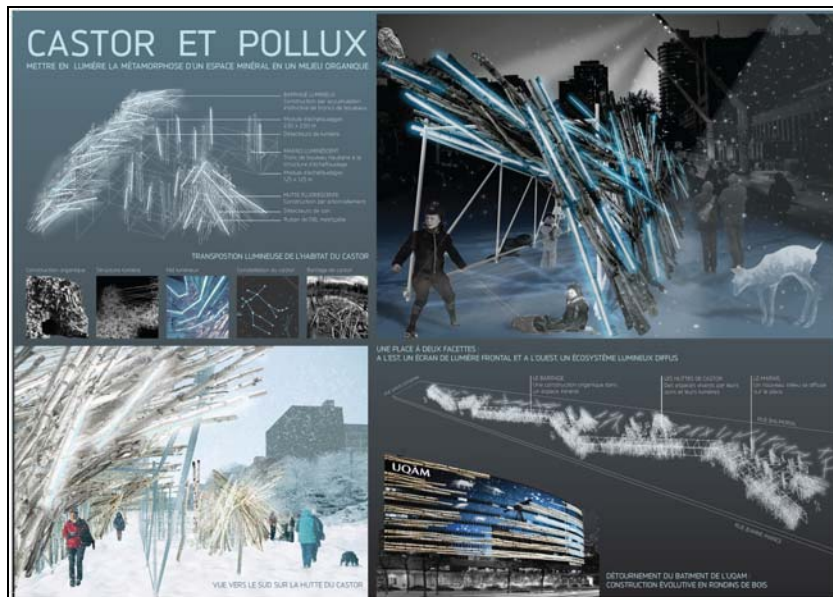


Planche de proposition de l'étape 1

L'idée de la nature qui retrouve sa place au centre-ville est très forte. La transformation d'un espace minéral en milieu organique a séduit le jury. Le contraste entre le bois et la technologie de l'éclairage est intéressant. Le corridor de bouleaux qui s'illumine la nuit est poétique, chaleureux.

Le projet fait appel à tous les sens ou presque. L'expérience est riche et diversifiée. Elle permet au public de rester plus longtemps sur les lieux. Le lien entre l'installation de la place des Festivals et les vidéoprojections est également intéressant et intelligible, notamment la nature qui prend possession des édifices. Le projet est accessible à un plus large public, et s'adresse également aux enfants.

Le point faible de la prestation réside principalement dans sa production. L'installation est chargée, les échafaudages sont parfois trop présents visuellement et le montage de l'œuvre restera assez aléatoire. Les membres du jury soulignent aussi le caractère éphémère de l'installation puisqu'il serait difficile de déplacer l'œuvre dans un autre lieu ou de la faire voyager à l'étranger.

Le jury tient à souligner la grande cohésion dans l'équipe, sa réceptivité, sa sensibilité quant à l'expérience du public et la qualité de sa présentation. Toutefois, en comparaison avec la qualité de la prestation lauréate, et compte tenu des risques plus élevés liés au résultat de l'installation et à la difficulté d'exportation, le jury n'a pas retenu la prestation.



## 12. RECOMMANDATION DU JURY

En conclusion d'un processus rigoureux et transparent, le jury recommande au Partenariat du Quartier des spectacles de confier un mandat à l'équipe **Lateral Office, CS Design Inc, Irregular, Maotik, Mitchell Akiyama et EGP Group** pour le développement du projet **Phase Shift / Déphasage**.